

E 4045

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 28 octobre 2008

Annexe au procès-verbal de la séance
du 28 octobre 2008

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de la Commission au Conseil relative à l'établissement des positions de la Communauté dans les organisations régionales de gestion de la pêche.

Proposition de la Commission au Conseil. Projet de décision du Conseil relative à l'établissement de position de la Communauté dans la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA).

RESTREINT UE

Ce document est disponible auprès des secrétariats des Commissions des Affaires européennes